

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 109

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA

OBJET

Politique Publique "Environnement, Développement Durable Energies
Renouvelables et Agenda 21" - 5ème répartition - Subventions aux associations

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
0413316456**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant l'environnement, le développement durable, les énergies renouvelables et l'agenda 21. Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette cinquième répartition, le Conseil départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre des délégations susnommées.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Subvention de Fonctionnement

Pour cette cinquième répartition, ce sont 14 demandes de subventions déposées par 13 associations implantées sur les territoires des communes d'Aubagne, Arles, Chateaurenard, Martigues, Aix-en-Provence, Grans, Saintes-Maries-de-la-Mer, Salon-de-Provence, Eyguières, Vitrolles et Marseille.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 97 326,00 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **77 300,00 €** dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Subvention d'Investissement

L'association **Sensibilisation Protection Nature Environnement (ASPNE) à Martigues**, sollicite une aide d'un montant de 3 000,00 € pour l'extension du rucher EDF de Ponteau, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **3 000,00 €** correspondant à 41,6 % de la demande subventionnable s'élevant à 7 200,00 €TTC.

L'association **Société Nationale de Protection de la Nature et d'Acclimatation de France (SNPN)**, située en Arles, sollicite une aide d'un montant de 17 280,00 € pour le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée de ses locaux, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **14 980,00 €** soit 47,3% de la dépense subventionnable s'élevant à 31 662,00 €TTC.

L'association **Recycl'13**, située à Salon de Provence, sollicite une aide d'un montant de 20 000,00 € pour l'achat d'un camion, d'outillage et de matériel informatique, ainsi que pour la réalisation de travaux, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **10 000,00 €** correspondant à 22,6 % de la demande subventionnable s'élevant à 44 306,00 €TTC.

L'association **Protection des Animaux du Territoire d'Eyguières (A.P.A.T.E)**, située à Eyguières, sollicite une aide d'un montant de 6 880,00 € pour la deuxième phase de création du refuge, dont vous trouverez le détail en annexe 2 du rapport.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de **6 880,00 €** soit 80% de la dépense subventionnable s'élevant à 8 600,00 €TTC.

Caducités de subventions d'investissement

Rappel :

Par délibération n° 4 en date du 10/04/2014, le Conseil départemental a fixé la règle commune de caducité à 3 ans, pour les subventions d'investissement votées par notre collectivité.

A ce jour, quelques associations n'ont pas respecté ce délai de validité en ne demandant pas le paiement du solde de la subvention qui leur a été octroyée par le Conseil départemental.

Les délais de paiements étant donc dépassés, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation les caducités des soldes des subventions suivantes :

Année 2014 (investissement)

- L'association **Association Sensibilisation Protection Nature Environnement** (projet 161), a obtenu une subvention de 1 500 € lors de la commission permanente du 27/06/2014 (délibération n°133), pour la création d'outils scientifiques à visée pédagogique pour la sensibilisation aux algues côtières de Méditerranée.

Pour ce projet, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation la caducité du solde de cette subvention, soit un montant de **1 500 €**

- L'association **Association Mas de la Cure** (projet 99), a obtenu une subvention de 750 € lors de la commission permanente du 27/06/2014 (délibération n°133), pour l'achat d'un vidéo projecteur et d'un écran.

Pour ce projet, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation la caducité du solde de cette subvention, soit un montant de **750 €**

PROPOSITIONS

Au vu des éléments présentés dans le rapport, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de **77 300 €** (soit : 7 000 € pour le secteur Environnement, 63 300 € pour le secteur Développement Durable et 7 000 € pour le secteur Animaux) ;
- de vous prononcer favorablement sur l'octroi de subventions d'investissement aux associations, dont le détail figure en annexe du rapport, pour un montant total de **34 860 €** (soit : 17 980 € pour le secteur Environnement, 10 000 € pour le secteur Développement Durable et 6 880 € pour le secteur Animaux) ;
- de vous prononcer favorablement sur les caducités des dossiers d'investissement des associations « Sensibilisation Protection Nature Environnement » et « Mas de la Cure » pour un montant total de **2 250 €** ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes ;

Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL